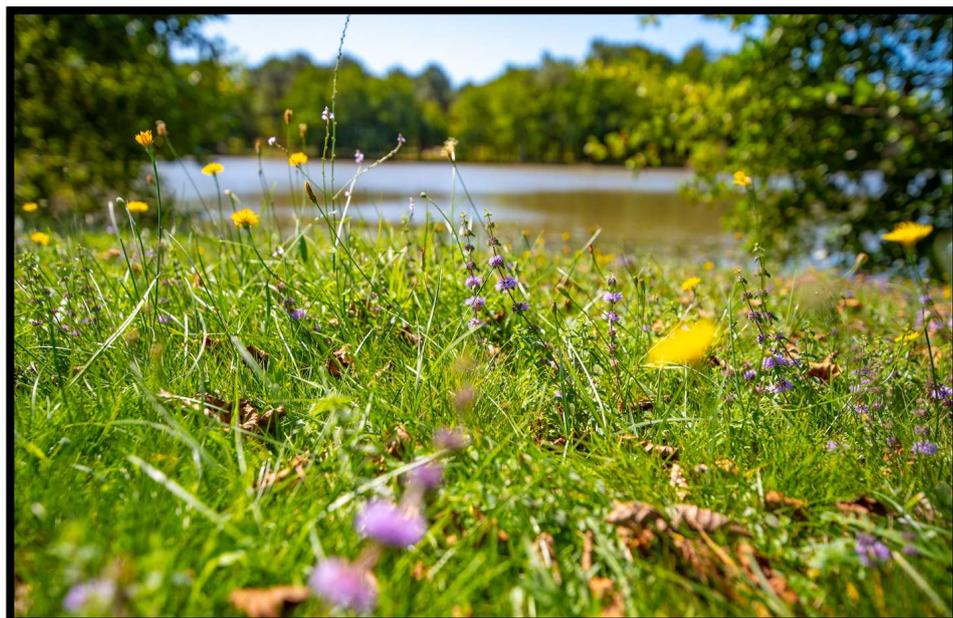




# RAPPORT DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 DE LA CALI

*Communauté d'Agglomération du Libournais*



*Conseil communautaire du 5 avril 2023*

## PREAMBULE

La présentation du rapport de budget primitif 2023 s'inscrit dans la continuité de celle des années précédentes, l'objectif étant d'apprécier les grandes masses budgétaires ainsi que les équilibres financiers. Ce rapport a vocation à synthétiser et rendre accessible les données budgétaires issues des maquettes réglementaires imposées par le cadre légal des différentes instructions budgétaires.

Afin d'assurer la communication de ces éléments budgétaires, l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif. Cette note doit être mise en ligne sur le site internet de la collectivité, après l'adoption par le conseil communautaire et dans des conditions définies par le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

## LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2023

Les principales mesures qui influent sur le budget 2023 sont :

- Une réforme des indicateurs financiers décalée pour l'effort fiscal mais maintenue pour le potentiel fiscal
- Un abondement exceptionnel de 320 M€ (+ 1,7%) des dotations et un écrêtement de la dotation forfaitaire suspendu pour 2023
- L'amortisseur électricité et un nouveau filet de sécurité pour 2023
- Un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité de 7,1% et une fraction de TVA qui reste dynamique
- Une Loi de Finances 2023 de soutien à l'investissement local orienté vers la performance environnementale et le changement climatique (DSIL et Fonds vert,...)

## ELEMENTS ESSENTIELS A RETENIR DU BUDGET PRIMITIF 2023

- **Une forte augmentation des charges dans un contexte de crise :**
  - Crise énergétique qui impacte fortement les collectivités qui gère des équipements sportifs, culturels ou d'enseignement ;
  - Crise de l'inflation, touchant de plein fouet les matières premières et certains indices clés pour les collectivités, comme le prix des travaux publics ;
  - Crise des taux d'intérêt, avec une forte remontée des taux : les emprunts bancaires classiques à 20 ans qui coûtaient moins de 0.5 % fin 2021

coûtent désormais plus de 3 %, entraînant ainsi une hausse des frais financiers.

- **Une évolution des recettes réelles sans augmenter les taux de fiscalité**, due principalement à l'actualisation des bases fiscales (+ 7.1 %) selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).
- **Le respect de la règle de l'équilibre des opérations financières** : couverture de la dette bancaire en capital, des dépenses imprévues et le solde des reports par des ressources propres (Cf annexe « équilibres des opérations financières » de la maquette budgétaire)
  - Dépenses à couvrir : 5.15 M€
  - Ressources propres : 13.23 M€
  - Solde : + 8.08 M€
- Une prévision des dépenses imprévues en fonctionnement (855 k€), pour faire face notamment à une éventuelle augmentation du point d'indice des fonctionnaires.
- Des dépenses d'équipement 2023 inscrites à hauteur de **14.4 M€** (hors report 2022) et financée à :
  - 53 % par des subventions et fonds propres
  - 47 % par emprunts
- Un autofinancement (virement + amortissements) de **5 M€**

## FOCUS SUR LA FISCALITE

- **Revalorisation des bases : + 7.1%** (IPCH : Indice des Prix à la Consommation Harmonisé)
- **Suppression de la CVAE** en deux temps pour les entreprises : divisée en 2 en 2023, supprimée en 2024, compensée par de la TVA :
  - une première partie fixe et garantie égale à la moyenne des produits CVAE de 2020 à 2023
  - la seconde répartie entre collectivités en fonction de l'évolution de la TVA et du dynamisme du territoire
- La réforme liée à **la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales** s'est achevée en 2022. A compter de 2023, les collectivités récupèrent leur pouvoir sur les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants.
- Décalage de deux ans du calendrier de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (2028) et report de deux années de l'actualisation des bases des locaux professionnels
- **Répartition de l'IFER photovoltaïque** pour les centrales installées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'IFER est réparti de la manière suivante :
  - 20 % pour les communes
  - 30 % pour les départements
  - 50 % pour les EPCI
- La répartition de **la taxe d'aménagement** entre les communes et les EPCI redevient facultative
- **Taxes dédiées aux grands projets ferroviaires : une TSE** (taxe spéciale d'équipement) ; en 2023, 29.5 millions d'euros réparties sur les taxes directes locales pour les communes situées à moins de 60 minutes d'une gare desservie par la future ligne à grande vitesse ; en 2024, une taxe de séjour additionnelle de 34%.

## I – BUDGET PRINCIPAL

En accord avec le comptable public, les résultats 2022 repris dans le budget primitif 2023 sont les suivants :

- Résultat de la section de fonctionnement : + 1 801 726.40 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 3 374 488.82 €
- Résultat cumulé : + 5 176 215.22 €
- Résultat de la section d'investissement : + 49 920.70 €
- Résultat de l'exercice antérieur : - 960 546.49 €
- Résultat cumulé : - 910 625.79 €
- Solde des restes à réaliser : - 629 678.01 €

### ➡ Affectation des résultats comme suit :

- Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 3 176 215.22 €
- Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068) : + 1 540 303.80 €
- Dotation complémentaire de réserve (article R1068) : 459 696.62 €
- Report du déficit d'investissement (article D001) : - 910 625.79 €

➡ Le budget primitif global présenté au vote du conseil communautaire pour l'exercice 2023 s'élève à **87 361 000 €** (78 934 000 € en 2022).

**La section de fonctionnement s'élève à 66 905 000 €** (61 660 000 € en 2022).

**La section d'investissement à 20 456 000 €** (17 274 000 € en 2022).

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.011	Charges à caractère général	7 508 502,04 €
.012	Charges de personnel	17 533 294,00 €
.014	Atténuation de produits	12 115 530,00 €
65	Autres charges de gestion courante	23 459 833,00 €
66	Charges financières	249 292,96 €
67	Charges exceptionnelles	194 048,00 €
.022	Dépenses imprévues	854 500,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	2 130 000,00 €
.042	Amortissement	2 860 000,00 €
		<b>66 905 000,00 €</b>

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	1 045 152,20 €
20	Immobilisations incorporelles	1 660 556,00 €
204	Subventions d'équipement	5 650 950,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 253 773,00 €
23	Immobilisations en cours	1 811 835,00 €
27	Autres immobilisations financières	20 000,00 €
.020	Dépenses imprévues	500 000,00 €
.040	Opération d'ordre transfert entre sections	690 000,00 €
.041	Amortissement	300 000,00 €
.001	Déficit reporté	910 625,79 €
	<b>Reports</b>	<b>2 613 108,01 €</b>
		<b>20 456 000,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.013	Atténuation de dépenses	30 000,00 €
70	Produits des services	1 994 250,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	46 135 424,00 €
74	Subventions d'exploitation	14 535 110,78 €
75	Autres produits de gestion courante	197 000,00 €
77	Produits exceptionnels	147 000,00 €
.042	Amortissement	690 000,00 €
.002	Excédent reporté	3 176 215,22 €
		<b>66 905 000,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.024	Produits de cessions	1 863 075,00 €
10	Dotations et réserves	3 690 300,00 €
13	Subventions	168 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	6 761 195,00 €
27	Autres immobilisations financières	700 000,00 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	2 130 000,00 €
.040	Amortissement	2 860 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €
	<b>Reports</b>	<b>1 983 430,00 €</b>
		<b>20 456 000,00 €</b>

Par rapport au budget 2022, la section de fonctionnement est en hausse de + 8.5 % et la section d'investissement est en hausse de + 18.4 %.

Cette hausse s'explique par une progression significative des inscriptions :

- En fonctionnement, sous l'effet de chocs liés à l'inflation : impact de la révision du point d'indice, effet des indexations des contrats et les surcoûts énergie ;
- En investissement, avec un niveau d'investissement soutenu pour conforter les compétences obligatoires de La Cali (transport, développement économique, habitat et urbanisme), tout en poursuivant l'aménagement des structures petite enfance - enfance et jeunesse.

Après le versement des attributions de compensation aux communes (11 M€) et le reversement de la TEOM aux Syndicats (14 M€), La Cali dispose de **41.9 M€**, c'est-à-dire **63 % de son budget de fonctionnement, pour financer :**

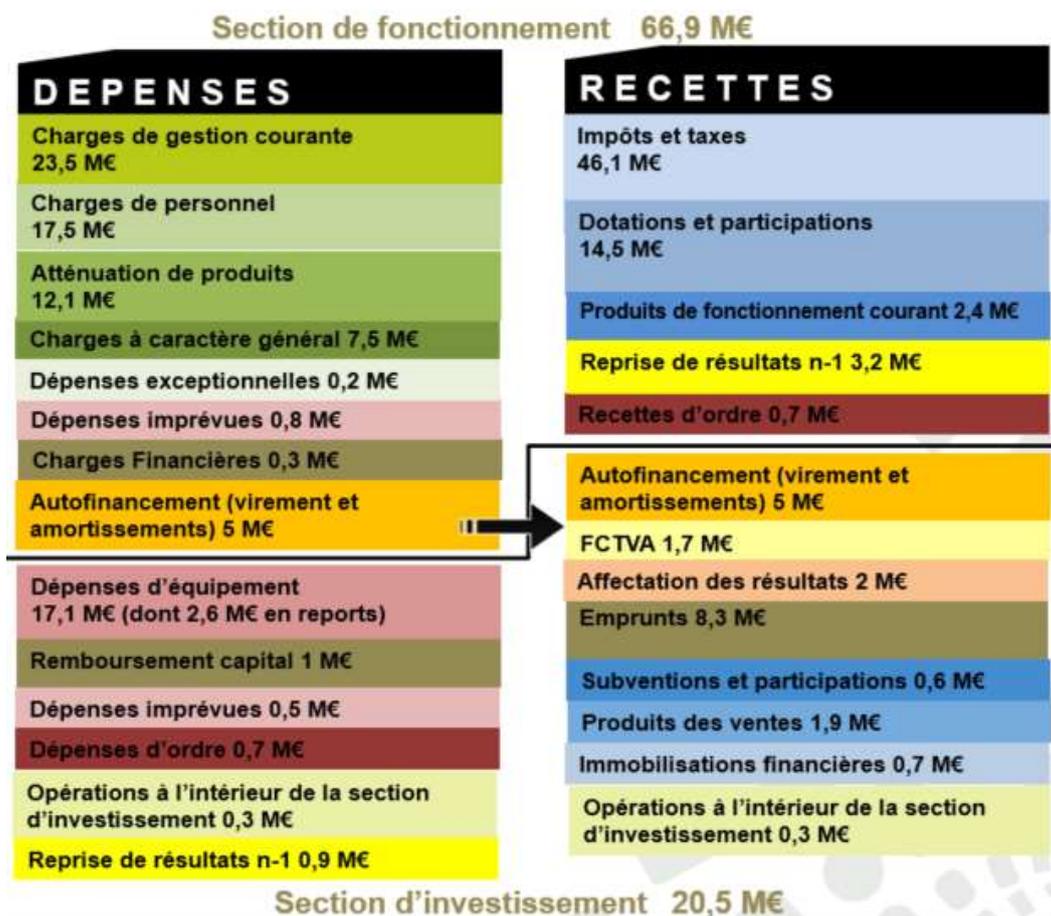
- Les charges de personnel : 17.5 M€
- Les charges à caractère général : 7.5 M€
- Les autres charges de gestion courante : 9.5 M€
- Le FNGIR et autres reversement de fiscalité : 1 M€
- Les charges financières : 0.3 M€
- Les charges exceptionnelles : 0.2 M€
- Les dépenses imprévues : 0.9 M€



Soit un total de **36.9 M€**

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 5 M€, qui permet de couvrir le remboursement de la dette en capital (1 M€) et d'autofinancer pour 4 M€ les investissements 2023.

## 1) LA STRUCTURE SIMPLIFIEE DU BUDGET PRINCIPAL ET LES MARGES D'EPARGNE



NB : L'analyse de l'évolution entre budget est basée sur le Budget primitif 2022 (hors DM)

## 2) LA STRUCTURATION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2023

Elles sont composées principalement des produits de fonctionnement suivants :

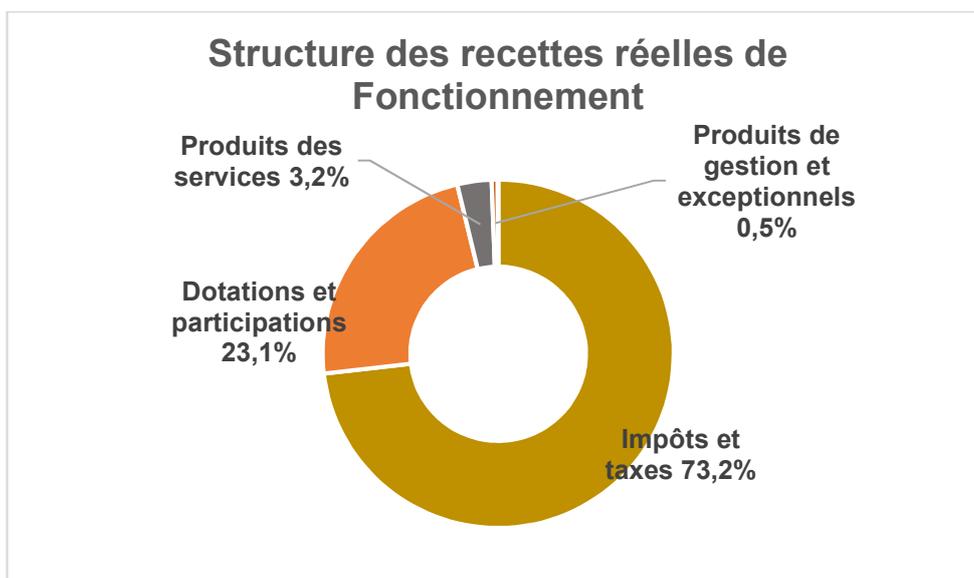
- Les ressources fiscales (impôts et taxes) ;
- Les dotations et participations (DGF, compensations fiscales, DCRTP et participations diverses) ;
- Les produits des services et de gestion ;

**Elles s'élèvent à 63 M€ au BP 2023, affichant une augmentation de 8.4 % par rapport au budget de 2022 (+ 4.9 k€), selon la décomposition figurant dans le tableau suivant :**

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT - MONTANT en K€	BP 2022	BP 2023
<b>Impôts et taxes</b>	<b>41 527</b>	<b>46 135</b>
Contributions directes	18 777	20 578
Impôts ménages larges (TH et TF)	4 513	4 791
CFE	8 144	8 537
CVAE (fraction TVA dès 2023)	4 409	5 250
IFER	280	366
TA FNB	61	67
TASCOM	1 370	1 567
Fraction de TVA	8 952	9 816
Attribution de compensation reçue	359	382
TEOM	12 207	14 000
Attribution FPIC	1 032	1 090
Solde impôts et taxes	200	270
<b>Dotations et participations</b>	<b>14 331</b>	<b>14 536</b>
DGF	6 809	6 793
Compensations fiscales	2 314	2 474
DCRTP	1 528	1 528
Solde participations dont subventions CAF-MSA	3 680	3 741
<b>Autres produits de fct courant</b>	<b>2 239</b>	<b>2 191</b>
Produits des services	1 856	1 994
Produits de gestion	383	197
<b>Atténuations de charges</b>	<b>40</b>	<b>30</b>
<b>Produits de fonctionnement courant</b>	<b>58 137</b>	<b>62 892</b>
Produits exceptionnels larges	16	147
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>58 153</b>	<b>63 039</b>

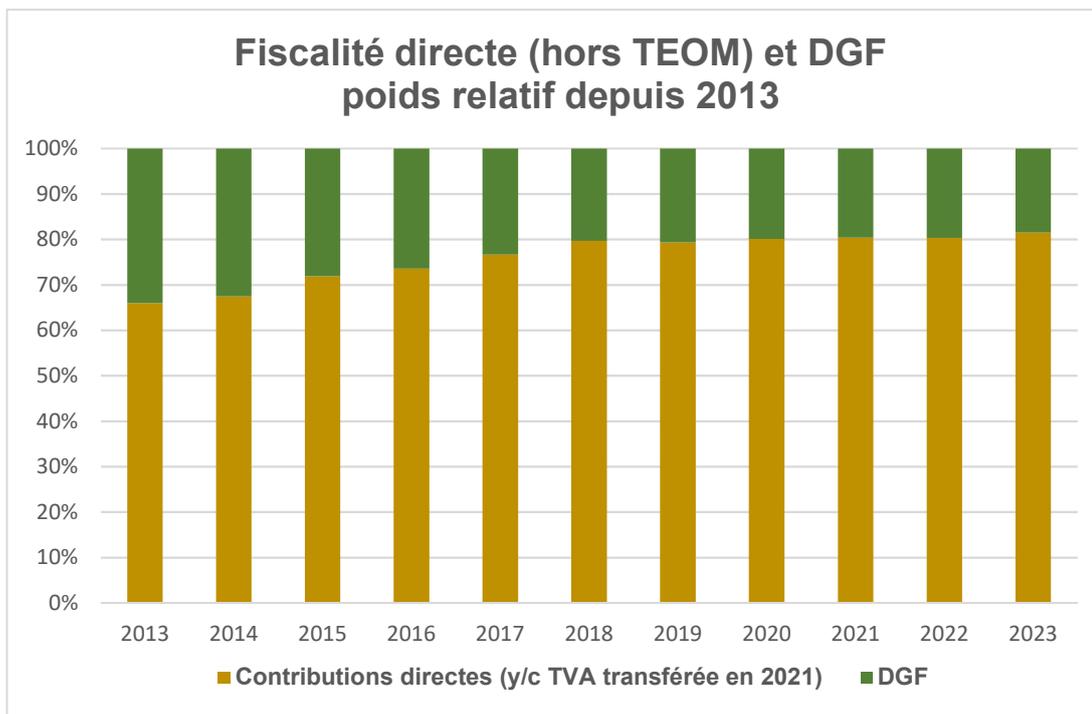
Au sein des recettes réelles de fonctionnement, **les recettes fiscales représentent 73.2 % (71.4 % en 2022) et les dotations et participations 23.1 % (24.6 % en 2022), soit 97.8 % au total.**

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT - STRUCTURE	BP 2022	BP 2023
<b>Impôts et taxes</b>	<b>71,4%</b>	<b>73,2%</b>
Contributions directes	32,3%	32,6%
Fraction TVA	15,4%	15,6%
Attribution de compensation reçue	0,6%	0,6%
TEOM	21,0%	22,2%
Attribution FPIC	1,8%	1,7%
Solde impôts et taxes	0,3%	0,4%
<b>Dotations et participations</b>	<b>24,6%</b>	<b>23,1%</b>
DGF	11,7%	10,8%
Compensations fiscales	4%	4%
DCRTP	2,6%	2,4%
Solde participations diverses	6,3%	5,9%
<b>Autres produits de fonctionnement courant</b>	<b>3,9%</b>	<b>3,5%</b>
Produits des services	3,2%	3,2%
Produits de gestion	0,7%	0,3%
<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,0%</b>
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



**En 2023, dans l'ensemble Fiscalité/Dotations (hors fiscalité affectée à la TEOM), il ressort :**

- Une baisse continue du poids relatif de la DGF depuis 2013 (34 % en 2013 pour 18% en 2023).
- Une progression de la fiscalité qui passe de 66 % en 2013 à 82 % en 2023.



**a) Les ressources fiscales (46.1 M€, soit + 11 % par rapport au BP 2022)**

Ce poste se partage entre **les impôts « économiques » d'un côté (34.1 %)** et **les impôts « ménages » de l'autre (31.8 % avec la fraction de TVA, qui compense la disparition de la Taxe d'habitation)**. S'ajoutent à cela la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (30.3 %) intégralement reversée aux syndicats qui gèrent la compétence, la Taxe de séjour (0.6 %) intégralement reversée à l'Office de Tourisme. Le solde se compose des attributions de compensations reçues (0.8 %) et de l'attribution du FPIC (2.4 %).

En 2023, la loi de finances 2023 prévoit la suppression définitive de la CVAE en 2 ans. L'article 5 du PLF 2023 prévoit la réduction de moitié de la CVAE en 2023 puis sa suppression définitive en 2024. La compensation de cette perte de recette aux collectivités devrait être la moyenne du produit perçu sur les trois dernières années.

Les bases de taxe foncière des locaux d'habitation et professionnelles augmentent de 6.8 %.

Les bases de taxe foncière des locaux

- d'habitation augmentent de 7.1%
- professionnels émanent de la mise à jour par l'administration fiscale des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels (tarifs, secteurs, coefficients de localisation) pour application de l'article 1518 ter du CGI.

Les bases TH sur les résidences secondaires et les logements vacants progressent au rythme 13.2 %. Les bases nettes de FNB évoluent de + 7.1 % en 2023. Les bases nettes CFE progressent de 5.3 % en termes nominaux. Elles sont prévues à 28 446 k€ (contre 27 026 k€ en 2022).

Ainsi, le produit fiscal issu des bases d'imposition locales est estimé à 13.3 M€ en 2023 contre 12.6 M€ en 2022, soit une progression de 0.7 M€ entre 2022 et 2023.

### TAUX D'IMPOSITION

	2020	2021	2022	2023
Taux TH	9,54%	9,54%	9,54%	9,54%
Taux FB	4,29%	4,29%	4,29%	4,29%
Taux FNB	6,24%	6,24%	6,24%	6,24%
Taux CFE	30,01%	30,01%	30,01%	30,01%

### BASES NETTES D'IMPOSITION

K€	2020	2021	2022	2023
Base nette TH	86 205	4 758	5 554	6 285
Base nette FB	86 690	83 924	87 655	93 582
Base nette FNB	2 562	2 558	2 641	2 828
Base nette CFE	30 165	26 095	27 026	28 446

### PRODUITS FISCAUX

K€	2020	2021	2022	2023
Produit TH	8 224	454	530	600
Produit FB	3 719	3 600	3 760	4 015
Produit FNB	160	160	165	176
<b>Produit 3 Taxes ménages</b>	<b>12 103</b>	<b>4 214</b>	<b>4 455</b>	<b>4 791</b>
Produit CFE	9 052	7 831	8 111	8 537
<b>Produit fiscal total</b>	<b>21 155</b>	<b>12 045</b>	<b>12 566</b>	<b>13 328</b>

	2021/20	2022/21	2023/22
Base nette TH	-94,5%	16,7%	13,2%
Base nette FB	-3,2%	4,4%	6,8%
Base nette FNB	-0,2%	3,2%	7,1%
Base nette CFE	-13,5%	3,6%	5,3%

La taxe additionnelle au foncier non bâti est stable. La compensation du produit de CVAE est fixée à 5 250 k€ en 2023 (estimée à partir de la moyenne des 4 dernières années), soit en hausse de 841 k€ vis-à-vis de 2022. Le produit des IFR est fixée à 366 k€ en 2023 (soit + 86 k€).

Le produit de TASCOT est en hausse (1 567 k€, soit + 197 k€), avec un coefficient TASCOT sur le territoire à 1.20 en 2023, soit + 0.05 points (1.15 en 2022). Cette taxe est assise sur la surface de vente des magasins de commerce en y appliquant un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au mètre carré et de la nature de l'activité.

Le produit de TVA est en progression de 9,6% en 2023 (9.8 M€ en 2023). En effet, l'évolution du produit de TVA de la communauté est corrigée de la dynamique prévisionnelle entre 2022 et 2023. Cette correction entre l'écart de prévision entre la dynamique de TVA nette nationale prévisionnelle et définitive est appliquée chaque année après constatation. Cette recette fiscale versée depuis 2021 se substitue à la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Sur les **20.6 M€** de contributions directes (impôts ménages et économiques), **11 M€** sont reversés sous forme **d'attribution de compensation aux communes** (soit 53 %).

**L'attribution de compensation à recevoir** des communes est quant à elle, **prévue pour 2023 à 382 k€** contre **359 k€ en 2022**. Il y a actuellement 11 communes qui reversent une attribution de compensation à La Cali. Cela signifie que ces communes ont transféré à La Cali davantage de charges que le produit généré par leur ancienne taxe professionnelle.

Le montant du **FPIC** prévisionnel (qui sera notifié prochainement de manière définitive par l'Etat) s'élève à **1 090 k€** (+ 58 k€ par rapport à 2022).

#### **b) Les dotations et participations (14.5 M€, soit + 1.4 % par rapport au BP 2022)**

- **Les dotations prévisionnelles de l'Etat** représentent 10.8 % des recettes réelles de fonctionnement : **6.8 M€**, soit – 16 k€ par rapport au BP 2022.

La dotation globale de fonctionnement de La Cali (DGF), pas encore notifiée par la DGCL au moment du bouclage du budget, est composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation :

- La dotation de compensation, correspondant à l'ancienne compensation de la suppression de la part « salaires » de la taxe professionnelle au début des années 2000. Cette dotation baisse chaque année pour permettre le financement des hausses de dotations (péréquation, etc.) au sein de l'enveloppe nationale des concours financiers de l'Etat aux collectivités. En 2023, cette dotation sera maintenue à son niveau 2022.
- La dotation d'intercommunalité, qui évolue en fonction de la population, du coefficient d'intégration fiscale, du revenu moyen par habitant et du potentiel fiscal. Son montant devrait être en légère progression par rapport à 2022.

La population DGF de la communauté est estimée à 94 906 habitants. La population INSEE du territoire a progressé de 482 habitants entre 2022 et 2023 (de 93 171 à 93 653 habitants). La dotation d'intercommunalité serait de 2 556 k€, soit en progression de 16 k€. La progression de cette enveloppe s'explique par la hausse de population, la communauté étant toujours en garantie de non baisse (CIF > 35%).

La dotation de compensation serait de 4 237 k€, soit une baisse de 31 k€.

#### POTENTIEL FISCAL 4 TAXES

K€	2020	2021	2022	2023
Potentiel fiscal total	29 512	30 127	30 866	32 526
/ Population D.G.F.	93 859	93 911	94 295	94 906
<b>= Potentiel fiscal 4T par habitant</b>	<b>314,43</b>	<b>320,80</b>	<b>327,33</b>	<b>342,72</b>

#### ECART AU POTENTIEL FISCAL MOYEN DE LA CATEGORIE D'EPCI

	2020	2021	2022	2023
Potentiel fiscal 4T de la catégorie	408,90	414,61	413,39	422,65
Ecart au PF de la catégorie	-23,10%	-22,63%	-20,82%	-18,91%

#### COMPARAISON AU CIF MOYEN DE LA CATEGORIE D'EPCI

	2020	2021	2022	2023
Coefficient d'Intégration Fiscale	36,67%	36,92%	38,92%	40,08%
CIF moyen	37,07%	38,06%	38,72%	38,85%
<b>Ecart au CIF moyen</b>	<b>-1,10%</b>	<b>-2,98%</b>	<b>0,52%</b>	<b>3,16%</b>

#### DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

K€	2020	2021	2022	2023
Dotation de base	524	517	540	569
Dotation de péréquation	1 315	1 291	1 355	1 409
<b>Dotation d'intercommunalité spontanée</b>	<b>1 839</b>	<b>1 808</b>	<b>1 895</b>	<b>1 978</b>
Garantie	689	722	645	578
<b>Dotation d'intercommunalité</b>	<b>2 528</b>	<b>2 530</b>	<b>2 540</b>	<b>2 556</b>
Dotation de compensation	4 452	4 364	4 268	4 237
<b>DGF</b>	<b>6 980</b>	<b>6 894</b>	<b>6 808</b>	<b>6 793</b>

- **Les compensations fiscales s'élèvent à 2.474 M€**, soit + 160 k€ par rapport à 2022. Elles résultent des exonérations décidées par la loi et compensées par l'Etat.

#### COMPENSATIONS FISCALES

K€	2020	2021	2022	2023
Compensations TH	635	0	0	0
Compensations FB	6	189	193	210
Compensation FNB	0	0	0	0
Compensations TP / CFE / CVAE	335	2 034	2 197	2 264
Comp. CFE LF21	s.o.	1 657	1 763	1 784
Comp. TP / CFE zones	4	3	2	1
Autres compensations TP / CFE / CVAE	331	373	432	479
<b>TOTAL Compensations</b>	<b>977</b>	<b>2 223</b>	<b>2 390</b>	<b>2 474</b>

- **La DCRTP** demeure stable et s'élève à **1.528 M€**.
- **Les subventions** représentent 5.9 % des ressources de fonctionnement. **Le produit attendu des subventions de fonctionnement est de 3.7 M€**. Les subventions les plus importantes concernent l'activité liée à l'enfance et la jeunesse, versées principalement par la CAF (2.71 M€). On trouve ensuite les subventions perçues par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département (pour 1 M€).

#### c) Les produits des services et de gestion (2.2 M€, €, soit - 2.14 % par rapport au BP 2022)

- **Les produits liés à l'activité des services (1.99 M€)** augmentent de + 7.4 % par rapport au BP 2022, soit + 138 k€. Les produits des services regroupent :
  - Les recettes des usagers pour les services de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse (crèches, ALSH, espaces jeunes) pour un montant de **1.04 k€** soit + 64 k€ par rapport à 2022. Les inscriptions budgétaires se veulent prudentes du fait de la crise économique et de l'harmonisation des tarifs des ALSH du territoire.
  - Les recettes relatives aux mises à disposition du personnel entre La Cali et ses communes membres ou d'autres organismes et les valorisations du personnel communautaire affecté aux budgets annexes (Pépinière, Gemapi), d'un montant de **475 k€** (415 k€ en 2022). Cette augmentation est liée notamment à la revalorisation du point d'indice.
  - Les recettes issues de la refacturation des services communs aux CCAS/CIAS (**300 k€**).
- **Les autres recettes** regroupent principalement les loyers (197 k€), dont le montant diminue par rapport au BP 2022 (- 43 k€, en raison notamment de la suppression des loyers auprès des crèches associatives) et les excédents des budgets annexes des Zones d'activité économique (143 k€).

### 3) LA STRUCTURATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2023

Elles se décomposent en six rubriques principales :

- Les charges de personnel
- Les charges à caractère général
- Les autres charges de gestion courante
- Les atténuations de produits
- Les charges exceptionnelles
- Les charges financières

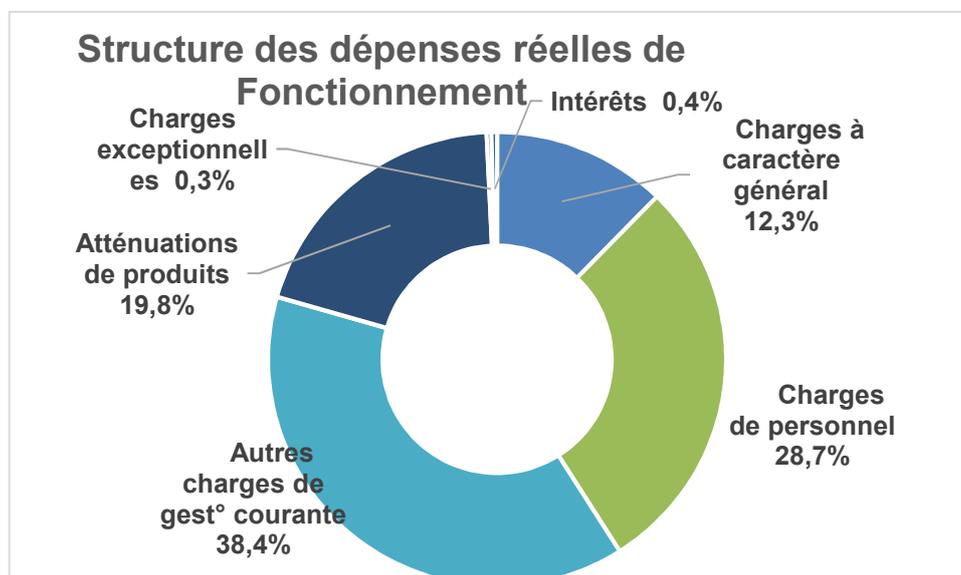
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT : MONTANT en K€</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Charges à caractère général	6 684	7 508
Refacturation compétences enfance/jeunesse (62875)	1 203	1 342
Solde charges à caractère général	5 481	6 166
Charges de personnel	16 208	17 533
Autres charges de gestion courante	21 506	23 460
Elus	365	381
Service d'incendie	1 555	1 564
Collecte déchets et traitements	12 207	14 000
CIAS	800	950
Subvention fonct. personnes de droit privé	1 596	1 791
PETR	280	281
Subvention à l'OTI	420	240
Subvention au Budget annexe Transport	2 000	1 250
Subvention au BA Centre Aquatique	1 850	2 550
Déficit BA Pépinière	50	110
Déficit BA ZAE	165	141
Déficit Budget annexe Port Libourne St Emilion	67	90
Subvention Syndicat Zone d'activité aéroportuaire	50	26
Solde autres charges de gestion courante	101	86
<b>Atténuations de produits</b>	<b>12 096</b>	<b>12 116</b>
Attribution de compensation versée	11 080	11 030
Prélèvement FNGIR	796	796
Solde atténuations de produits	220	290
<b>Charges de fonctionnement courant</b>	<b>56 494</b>	<b>60 617</b>
Charges exceptionnelles larges	77	194
<b>Charges de fct hors intérêts</b>	<b>56 571</b>	<b>60 811</b>
Intérêts	221	249
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>56 792</b>	<b>61 060</b>

**Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget 2023 s'élèvent à 61 M€** (contre 56.8 M€ en 2022), soit une augmentation de 7.5 % par rapport au budget de 2022 (+4 268 k€).

Au sein des dépenses réelles de fonctionnement, **les charges de gestion courante représentent 38.4 %** (37.9 % en 2022), **les charges de personnel 28.7 %** (stables par

rapport à 2022), les atténuations de produits 19.8 % (21.3 % en 2022) et les charges à caractère général 11.8 % (stables par rapport à 2022).

CHARGES DE FONCTIONNEMENT : STRUCTURE	2022	2023
Charges fct courant strictes	78,2%	79,4%
Charges à caractère général	11,8%	12,3%
Charges de personnel	28,5%	28,7%
Autres charges de gest° courante	37,9%	38,4%
Atténuations de produits	21,3%	19,8%
<b>Charges de fonctionnement courant</b>	<b>99,5%</b>	<b>99,3%</b>
Charges exceptionnelles larges	0,1%	0,3%
<b>Charges de fct hors intérêts</b>	<b>99,6%</b>	<b>99,6%</b>
Intérêts	0,4%	0,4%
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>



#### a) Les charges de personnel (17.5 M€, soit + 8.2 % par rapport au BP 2022)

Ces dépenses représentent 28.7 % des dépenses réelles de fonctionnement de La Cali.

Le budget prévisionnel de la masse salariale 2022 avait été établi à 16.2 M€ (réajusté par DM à 16.7 M€) pour une réalisation au final de 16.56 M€ (soit + 350 k€ par rapport au BP 2022).

Les principaux déterminants de la hausse sont : les mesures gouvernementales de revalorisation du point d'indice et son application en année pleine sur 2023, le glissement vieillesse-technicité (GVT), l'augmentation du SMIC et la réévaluation de certaines grilles indiciaires.

Sur cette base, les événements impactant la révision 2023 sont les suivants :

- Le glissement vieillesse technicité (GVT), SMIC et revalorisation : + 165 k€
- Impact en année pleine de l'augmentation de 3.5 % du point d'indice : + 390 k€
- L'impact en année pleine des recrutements 2022 et des reclassements : + 412.5 k€
- Optimisation et non remplacement de postes : - 249 k€

- Mises à disposition : + 93 k€
- Remplacements et renforts : + 250.5 k€
- Création de postes 2022 : + 182 k€

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le montant global prévisionnel de la masse salariale pour 2023 est de **17.533 M€ (soit + 1 325 k€)**.

#### **b) Les charges à caractère général (7.5 M€, soit + 12.3 % par rapport au BP 2022)**

Ces dépenses s'établissent en 2023 à 7.5 M€ (contre 6.7 M€ au BP 2022, soit + 0.8 M€) et représentent 12.3 % des dépenses réelles de fonctionnement.

De façon générale, le contexte de forte tension sur les prix des matières premières pèse sur le budget 2023 au travers des indexations des marchés.

Parmi les principales dépenses qui expliquent la hausse de ce chapitre :

- Les refacturations des communes pour la gestion des compétences petite enfance-enfance-jeunesse-économie pour **1.342 M€**, contre 1.203 M€ au BP 2022, soit + 139 k€ ;
- Les contrats de prestation de service et de maintenance pour **1 529 k€** (contre 1 272 k€ en 2022, soit + 257 k€) ;
- L'entretien des bâtiments, terrains, réseaux et matériel roulant pour **476 k€** (contre 196 k€ en 2022, soit + 280 k€) ;
- Les dépenses d'énergie (fluides) pour **365 k€**, contre 279 k€ en 2022 ;
- Les études pour **747 k€**, contre 708 k€ en 2022 (dont 473 k€ pour l'habitat, 110 k€ pour l'économie, l'agriculture et le tourisme, 107 k€ pour l'environnement et la forêt, 35 k€ pour la culture et 22 k€ pour le patrimoine) ;
- Les fournitures d'entretien, de petit équipement et vêtements de travail pour **136 k€** (106 k€ en 2022) ;
- Les cotisations qui évoluent de 446 k€ en 2022 à **465 k€** en 2023 ;
- Les assurances, honoraires et annonces pour **315 k€**, contre 295 k€ en 2022 ;
- Le carburant pour **25 k€** (15 k€ en 2022) ;
- La redevance spéciale sur les déchets non ménagers produits par l'administration communale : **73 k€**, contre 62 k€ en 2022 ;

#### **c) Les autres charges de gestion courante (23.5 M€, soit + 9 % par rapport au BP 2022)**

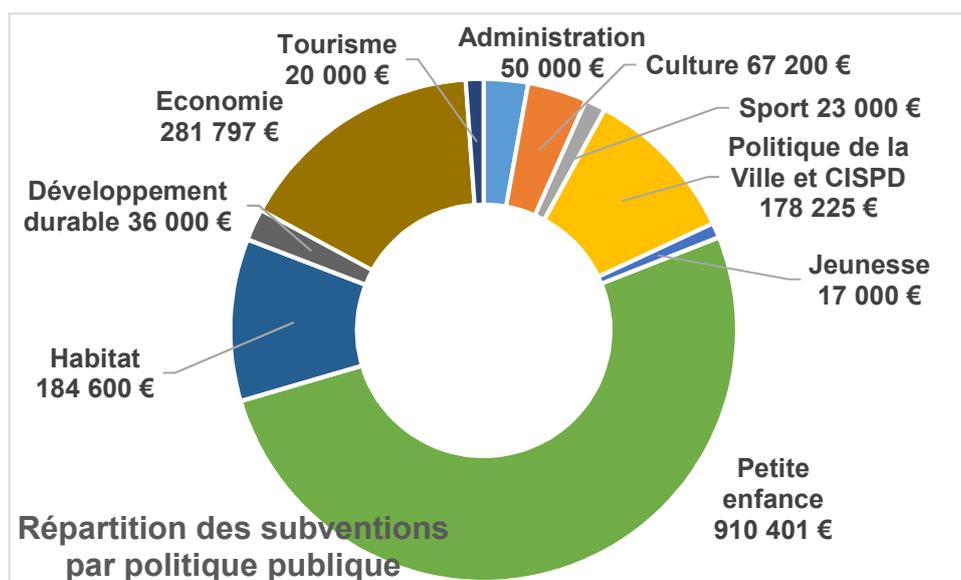
Premier poste du budget de La Cali, ces charges représentent 38.4 % des dépenses réelles de fonctionnement, en augmentation par rapport au BP 2022 de 1 954 k€.

Au titre des contributions obligatoires, la participation :

- au Service Départemental d'Incendie et de Secours (**SDIS**) s'élève à **1.56 M€**, montant stable par rapport à 2022 ;
- aux syndicats des déchets (Smicval et Semoctom) s'élève à **14 M€**, équilibrée par la TEOM, soit + 1.8 M€;

Au sein de ce chapitre, les subventions aux organismes de droit privé représentent pour le budget principal un total de **1.791 M€** (1.596 M€ inscrits en 2022, soit une augmentation de + 2.9 %, soit + 195 k€).

Ces dépenses se répartissent ainsi :



Au titre des activités suivies dans un budget annexe, le budget principal est amené à contribuer à l'équilibre de ces activités au moyen d'une subvention de fonctionnement. Les subventions versées en 2023 aux budgets annexes représentent une charge pour le budget principal de **4.141 M€**, montant stable par rapport au budget 2022 (4.132 M€). Toutefois, on constate que ces subventions d'équilibre sont globalement prévues en hausse en raison principalement de l'inflation et de l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice, à l'instar du budget principal.

La répartition de ces subventions par budget est la suivante :

- **Budget annexe transport (1.25 M€ contre 2 M€ au budget 2022)**, diminution de la subvention d'équilibre de - 750 k€ liée à l'augmentation du taux de versement mobilité à 0.8 % contre 0.6 % en 2022 - à partir du 01/07/2023) ;
- **Budget annexe Centre aquatique (2.55 M€ contre 1.85 M€ au budget 2022)**, soit + 700 k€, lié principalement à l'effet de l'inflation sur les charges de fonctionnement courant (hausse des dépenses énergétiques et des contrats), du point d'indice en année pleine sur les charges de personnel et de l'évolution des charges financières ;
- **Budget annexe Pépinière d'entreprises (110 k€ contre 50 k€ au budget 2022)**, soit + 60 k€ ;
- **Budget annexe Port de Libourne/Saint-Emilion (90 k€ contre 67 k au budget 2022)**
- **Budget annexe ZAE d'Eygreateau et de Frappe (141 k€ contre 165 k€ en 2022) ;**

La subvention d'équilibre versée au budget du **CIAS** passe de 800 k€ à **950 k€** (impact du nouveau contrat de portage de repas), celle versée à **l'Office de Tourisme intercommunal**, géré en EPIC, passe de **420 k€ à 240 k€** (en prenant en compte les excédents n-1 de cette structure).

#### d) Les atténuations de produits (12.1 M€, stable par rapport au BP 2022)

Elles regroupent notamment :

- Les dépenses de redistribution directes aux communes (**attributions de compensation**), prennent en compte le coût annuel des services mutualisés. Ces

dépenses représentent en 2023 un montant de **11.03 M€**, contre **11.08 M€ au BP 2022**.

- La taxe de séjour reversée intégralement à l'Office de Tourisme intercommunal pour un montant de **270 k€** (contre 200 k€ au BP 2022).
- Le FNGIR, fonds national de garantie individuelle des ressources créé en 2010 pour « neutraliser » les effets de la réforme de la taxe professionnelle, figé à **796 k€** depuis 2018.

#### **e) Les charges exceptionnelles (194 k€, soit + 117 k€ par rapport au BP 2022)**

Ce chapitre inclue le reversement de la subvention FEDER, perçue par La Cali au titre de la gestion du centre de vaccination, pour partie à la Ville de Libourne et au CIAS, prenant en compte leur participation pour la gestion de ce centre.

#### **f) Les charges financières (249 k€, soit + 12.6 % par rapport au BP 2022)**

Les charges financières du budget principal sont composées des intérêts de la dette pour un montant de 240 k€ en hausse de 25 k€ par rapport au BP 2022. Cette situation résulte de la hausse des taux variables que connaît le marché monétaire depuis le retour de l'inflation. Il est important de rappeler que pour 2022, La Cali n'a pas eu recours à l'emprunt sur le budget principal.

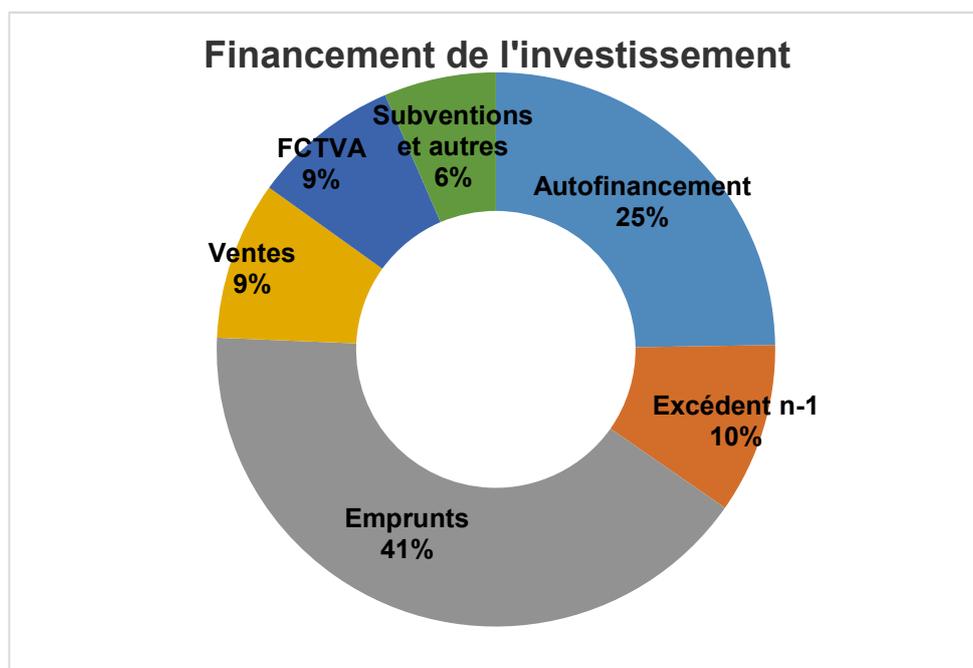
#### 4) LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA CALI

Le montant annuel des dépenses réelles d'investissement s'élève à **17 M€, dont 2.6 M€ de Reports (contre 14.5 M€ en 2022)**.

La Cali compte sur son budget principal 19 emprunts répartis auprès de 6 établissements bancaires. **Le stock de dette prévisionnel au 1er janvier 2023 est de 9.587 M€** (soit une baisse de 937 k€ par rapport à 2022). Le taux moyen de la dette s'élève à 1.93 % et a une durée de vie moyenne de 6 ans et 2 mois. La Cali n'a pas mobilisé d'emprunt sur le budget principal, lors du dernier exercice budgétaire, ce qui explique cette baisse de l'encours de dette.

**Le financement de ces investissements** est assuré par :

- Les amortissements : 2.9 M€
- Le virement de la section de fonctionnement : 2.1 M€
- L'affectation des résultats antérieurs : 2 M€
- Les ressources propres extérieures (subventions, FCTVA, immobilisations financières) : 3 M€
- Le produit des cessions : 1.9 M€
- L'emprunt : 8.3 M€



**L'emprunt**, au même titre que les subventions, est une ressource budgétaire destinée à financer exclusivement des dépenses d'équipement. En revanche, son financement est global pour l'ensemble de ce type de dépenses. Il ne peut donc pas pallier une insuffisance de ressources propres afin de couvrir le remboursement de l'annuité en capital de la dette. En 2023, l'emprunt d'équilibre est prévu à hauteur de 8.3 M€ (dont 1.5 M€ en report) contre 5 M€ prévus au BP 2022.

Il sera adapté, au cours de l'exercice, en fonction des besoins réels au regard du rythme d'avancement des investissements, pour être exécuté au plus juste, notamment dans cette période de hausse des taux d'intérêt.

<b>LES RESSOURCES</b>	<b>20 456</b>
<b>RESSOURCES PROPRES</b>	<b>12 195</b>
<b>AUTOFINANCEMENT SUR L'EXERCICE</b>	<b>4 990</b>
Amortissements des biens	2 860
Virement à la section d'Investissement	2 130
<b>AFFECTATION DES RESULTATS ANTERIEURS</b>	<b>2 000</b>
<b>RESSOURCES PROPRES D'ORIGINE EXTERNE</b>	<b>3 042</b>
Subventions	451
Taxe d'aménagement	154
FCTVA	1 736
Autres immobilisations financières	700
<b>PRODUITS DES CESSIONS</b>	<b>1 863</b>
<b>OPERATIONS A L'INTERIEUR DE LA SECTION*</b>	<b>300</b>
<b>EMPRUNTS</b>	<b>8 261</b>
<b>EXCEDENT N-1</b>	<b>0</b>
<b>LES DEPENSES</b>	<b>20 456</b>
<b>LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT (avec Reports)</b>	<b>17 010</b>
Economie	4 034
Petite enfance, enfance, jeunesse	1 280
Sport	1 837
Urbanisme Habitat	2 526
Politique de la ville	771
Gens du voyage	824
Tourisme	585
Aménagement de l'espace	1 046
Fonds de concours du pacte financier	1 547
Environnement et Eaux pluviales	137
Autres opérations de renouvellement	2 424
<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>500</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>690</b>
<b>OPERATIONS A L'INTERIEUR DE LA SECTION*</b>	<b>300</b>
<b>REMBOURSEMENT DE LA DETTE</b>	<b>1 045</b>
<b>DEFICIT N-1</b>	<b>911</b>

\* avances marchés publics et opérations patrimoniales

**La répartition des nouveaux crédits inscrits pour 2023 par politique publique vise à décliner pour les principaux secteurs d'intervention de La Cali, les moyens qui leur sont alloués en dépenses réelles :**

**a) Le développement économique : 3.4 M€**

- Les réserves foncières (103 k€)
- *Le développement des commerces ruraux (310 k€) - APCP*
- *Les villages artisanaux de Saint-Denis-de-Pile et Coutras (236 k€) - APCP*
- Le soutien aux entreprises (270 k€)
- Des travaux d'aménagement sur les différentes zones d'activité communautaires (912 k€)
- Du matériel agricole (50 k€)
- La participation de la Cali pour l'achat des terrains et les travaux d'aménagement de l'aérodrome (1 544 k€)

**b) La petite enfance, l'enfance et la jeunesse : 1.2 M€**

- *Les travaux de réhabilitation et d'accessibilité de l'ALSH maternel de Libourne (106 k€) - APCP*
- *Le site de l'école des Girondins avec le relogement de la crèche de Libourne (215 k€) - APCP*
- *Les études pour l'ALSH d'Arveyres (207.5 k€) - APCP*
- *L'aménagement de l'ALSH de Les Eglisottes (155 k€) - APCP*
- Travaux d'aménagement des espaces jeunes (190 k€)
- Des travaux d'aménagement des ALSH d'Izon et de Vayres (97.5 k€)
- *Les pré-études pour l'ALSH de Saint-Denis-de-Pile (50 k€) - APCP*

**c) Le sport : 1.3 M€**

- Création de terrains synthétiques sur Guîtres (1.2 k€)
- *Travaux piscine Saint-Seurin-sur l'Isle (86 k€) - APCP*

**d) L'urbanisme et l'habitat : 2.5 M€**

- *Elaboration du PLUi et révision/modification en cours des documents communaux de planification urbaine (1 072 k€) - APCP*
- *Les aides à la production de logements locatifs sociaux (666 k€) - APCP, les aides à l'amélioration de l'habitat privé (500 k€) - APCP, la participation à la concession d'aménagement Cœur de Bastide à Libourne (205 k€) - APCP, l'étude OPAH-RU sur Guîtres et Saint-Médard-de-Guizières (83 k€)*

**e) La politique de la ville : 771 k€**

- *Le projet de Maison de l'entreprise et de l'emploi (170 k€) - APCP*
- **Projet Bus France Services (100 k€)**
- **Fonds de concours pour le projet de l'ISFI (500 k€)**

**f) L'accueil des gens du voyage : 760 k€**

- *Création de terrains familiaux à Vayres, Libourne et Izon (600 k€) - APCP*
- **Programme annuel de travaux et d'amélioration des aires d'accueil (160 k€)**

**g) Le tourisme : 540 k€**

- Le projet de vélo-route (180 k€)
- Aménagement de pontons (350 k€)

**h) L'aménagement de l'espace : 935 k€**

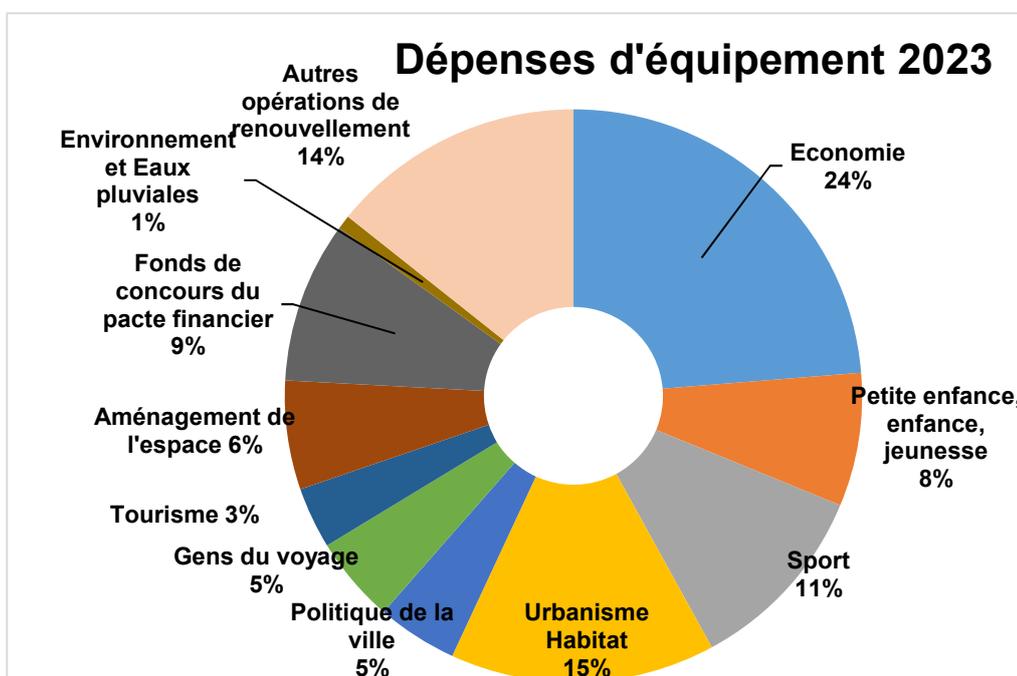
- Le Pôle d'échange multimodal à Libourne (500 k€)
- Opération « vélo » (100 k€)
- La participation à l'aire de covoiturage d'Abzac (110 k€)
- Le projet de Gironde Haut Méga (100 k€/ an sur 18 ans)
- Appui aux communes pour l'enfouissement de la fibre et de la téléphonie mobile (50 k€)
- Raccordement à la fibre des bâtiments communautaires (70 k€)

**i) Les fonds de concours auprès des communes**, dans le cadre du nouveau pacte financier et fiscal (une enveloppe de 1 M€ dont le montant définitif sera validé par la Conférence des Maires)

**j) Environnement et Eaux pluviales : 100 k€**

- Schéma directeur des eaux pluviales (20 k€)
- Opportunité achat foncier (30 k€)
- Travaux de construction Observatoire de l'Abeille (50 k€)

**k) Les autres opérations de renouvellement (1.9 M€)** qui regroupent les dépenses liées aux travaux courants du patrimoine communautaire et à ses équipements (mobilier, informatique et téléphonie, flotte automobile,...)



## II –VUE D'ENSEMBLE DES BUDGETS ANNEXES

### 1) BUDGET ANNEXE TRANSPORT

- Résultat de la section de fonctionnement : + 326 093.58 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 296 344.78 €
- Résultat cumulé : + 622 438.36 €
- Résultat de la section d'investissement : + 49 792.59 €
- Résultat de l'exercice antérieur : - 71 570.48 €
- Résultat cumulé : - 21 777.89 €
- Solde des restes à réaliser : - 4 498.65 €

#### **Affectation des résultats comme suit :**

- Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 422 438.36 €
- Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068) : + 26 276.54 €
- Dotation complémentaire de réserve (article R1068) : 173 723.46 €
- Report du déficit d'investissement (article D001) : - 21 777.89 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORT - SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.011	Charges à caractère général	8 338 050,00 €
.012	Charges de personnel	285 527,00 €
.014	Atténuation de produits	5 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 825,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	76 098,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	100 000,00 €
.042	Amortissement	190 000,00 €
		<b>9 006 500,00 €</b>

BUDGET ANNEXE TRANSPORT - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
21	Immobilisations corporelles	1 585 000,46 €
.001	Déficit reporté	21 777,89 €
	<b>Reports</b>	<b>4 498,65 €</b>
		<b>1 611 277,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
70	Produits des services	1 103 000,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	4 300 011,64 €
74	Subventions d'exploitation	3 150 800,00 €
75	Autres produits de gestion courante	30 250,00 €
.002	Excédent reporté	422 438,36 €
		<b>9 006 500,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
10	Dotations et réserves	200 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 121 277,00 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	100 000,00 €
.040	Amortissement	190 000,00 €
		<b>1 611 277,00 €</b>

 **Le budget primitif du budget annexe Transport pour 2023 s'élève à 10.6 M€ (8.9 M€ en 2022).** Ce budget est en hausse de **19 %** sous l'effet de l'inflation sur les charges de fonctionnement courant (hausse des dépenses énergétiques et des contrats) et de l'évolution du service (développement des lignes régulières et de la mobilité douce).

Ce budget annexe est géré en H.T. et est soumis à l'instruction comptable M14. Il comprend le contrat de concession du réseau de transport de La Cali, le contrat de marché public pour

l'exploitation du transport scolaire et intègre dès 2023 le déploiement du plan de mobilité douce.

- **9 M€ de dépenses de fonctionnement** (contre 8.4 M€ en 2022) :
  - **Le transport scolaire (2.3 M€), le transport urbain et interurbain (5.6 M€**, dont son développement avec la desserte de l'hôpital, de l'IME et de la Commune de Galgon) **et la mise en place de l'autopartage et des vélos en libre-service (191 k€)** ;
  - Les charges de personnel du service transport directement affectées sur ce budget **(286 k€)** ;
  - Les dépenses générales de fonctionnement **(151 k€)** qui comprennent principalement les cotisations, l'entretien des abris-voyageurs et des enquêtes et études ;
  - Les opérations financières - amortissement, virement, dépenses imprévues – **(371 k€)** ;
  
- **Les recettes de fonctionnement** sont composées par :
  - Le versement mobilité (4.3 M€) : la recette a été inscrite en intégrant le passage du taux du versement mobilité à 0.8 % contre 0.6 % en 2022 (à partir du 01/07/2023). Il convient de rappeler que la base de cet impôt est constituée par la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés ;
  - L'augmentation de la recette générée par le taux du versement mobilité permet d'inscrire une subvention d'équilibre d'un montant de 1.25 M€ (2 M€ en 2022) ;
  - La participation de la Région (1,82 M€) ;
  - La participation familiale pour le transport scolaire (500 k€) ;
  - Le remboursement du coût du service du transport des personnes à mobilité réduite par le CIAS (400 k€) ;
  
- **1.6 M€ de dépenses d'investissement** (contre 524 k€ en 2022) :
  - 1.125 M€ pour la mise en place du plan de mobilité douce ;
  - Le schéma directeur d'accessibilité des points d'arrêts inscrit en APCP (162 k€ H.T. de crédits de paiement 2023) ;
  - Le déploiement et l'harmonisation des poteaux d'arrêts sur l'ensemble du réseau inscrit en APCP (128 k€ H.T. de crédits de paiement 2023) ;
  - Les acquisitions de cellules de comptage et de vidéo-surveillance et l'habillage des véhicules de transport scolaire (125 k€ H.T.) ;
  - 45 k€ dédiés à des projets de covoiturage sur le territoire communautaire ;

**Des dépenses financées par un emprunt prévisionnel (1.1 M€) et l'autofinancement (490 k€).** Ce budget ne dispose d'aucun stock de dette.

## 2) BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

- Résultat de la section de fonctionnement : + 597 333.01€
- Résultat de l'exercice antérieur : + 252 320.29 €
- Résultat cumulé : + 849 653.30 €
  
- Résultat de la section d'investissement : + 654 000.05 €
- Résultat de l'exercice antérieur : - 1 565 195.55 €
- Résultat cumulé : - 911 195.50 €
- Solde des restes à réaliser : + 620 580.21 €



### **Affectation des résultats comme suit :**

- Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 549 653.30 €
- Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068) : + 290 615.29 €
- Dotation complémentaire de réserve (article R1068) : 9 384.71 €
- Report du déficit d'investissement (article D001) : - 911 195.50 €  
(le déficit d'investissement est couvert par les recettes inscrites en restes à réaliser - subventions et FCTVA)

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.011	Charges à caractère général	1 349 990,00 €
.012	Charges de personnel	1 770 724,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 300,00 €
66	Charges financières	422 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 786,00 €
.022	Dépenses imprévues	44 000,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	900 000,00 €
.042	Amortissement	157 200,00 €
		<b>4 657 000,00 €</b>

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	879 989,71 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	406 132,00 €
23	Immobilisations en cours	1 726 200,00 €
.001	Déficit reporté	911 195,50 €
	<b>Reports</b>	13 482,79 €
		<b>3 947 000,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.013	Atténuations de charges	7 346,70 €
70	Produits des services	1 550 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	2 550 000,00 €
.002	Excédent reporté	549 653,30 €
		<b>4 657 000,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
10	Dotations et réserves	330 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	300 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 625 737,00 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	900 000,00 €
.040	Amortissement	157 200,00 €
	<b>Reports</b>	634 063,00 €
		<b>3 947 000,00 €</b>



**Le budget primitif du budget annexe Centre Aquatique pour 2023 s'élève à 8.6 M€ (7.78 M€ en 2022).**

Ce budget annexe est géré en T.T.C (une partie du service est assujetti à la TVA) et est soumis à l'instruction comptable M14.

Ce budget est en hausse de **10.5 %** sous l'effet de l'inflation sur les charges de fonctionnement courant (hausse des dépenses énergétiques et des contrats), du point d'indice en année pleine sur les charges de personnel et de l'évolution des charges financières.

**La section de fonctionnement représente 4.65 k€** (3.8 M€ en 2022). **La section d'investissement s'élève à 3.9 M€** (3.1 M€ en 2022). La subvention de fonctionnement versée par le budget principal, nécessaire à l'équilibre du budget, est en hausse de 38 % et passe de 1.85 M€ en 2022 à 2.55 M€ en 2023. La subvention représente 55 % des recettes de fonctionnement.

**Les dépenses de fonctionnement sont composées par :**

- Les charges de fonctionnement courant pour 1 350 k€ (soit une hausse de 296 k€ par rapport à 2022) ;
- Les dépenses de personnel pour 1 770 k€ (soit une hausse de 263 k€ par rapport à 2022) ;
- Le remboursement des intérêts de la dette pour 422 k€ (soit une hausse de 132 k€) ;
- Les amortissements pour 157 k€ (soit une hausse de 18 k€) et le virement à la section d'investissement pour 900 k€ (soit + 120 k€ par rapport à 2022) ;

**Des dépenses de fonctionnement financées par les recettes de fonctionnement:**

- 1 550 k€ pour les recettes des services ;
- 2 550 k€ de subvention d'équilibre prévisionnelle du budget général ;

**En investissement**, 416 k€ sont prévus pour des équipements et matériels divers, 410 k€ pour la fin des paiements des travaux d'aménagement et 1.3 M€ pour les installations photovoltaïques. Le remboursement du capital de la dette s'élève à 880 k€. Ces dépenses sont financées par le virement (900 k€) et l'affectation des résultats (300 k€), par les dotations aux amortissements (157 k€) et par un emprunt d'équilibre de 1.6 M€.

L'encours de la dette au 01/01/2023 s'élève à 17.8 M€ (7 emprunts avec un taux moyen de 1.80 % et une durée de vie moyenne de 10 ans et 5 mois).

### 3) BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE FRAPPE

- Résultat de la section de fonctionnement : -174 884.29 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 175 994.55 €
- Résultat cumulé : + 1 110.26 €
  
- Résultat de la section d'investissement : + 116 718.06 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 365 183.24 €
- Résultat cumulé : + 481 901.30 €

#### **Affectation des résultats comme suit :**

- Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 1 110.26 €
- Report de l'excédent d'investissement (article R001) : + 481 901.30 €

BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
66	Charges financières	6 100,00 €
.042	Variation des stocks	39 500,00 €
		<b>45 600,00 €</b>

BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
16	Emprunts et dettes	526 402,00 €
		<b>526 402,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
70	Ventes	35 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	9 489,74 €
.002	Excédent reporté	1 110,26 €
		<b>45 600,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
16	Emprunts et dettes	5 000,70 €
.040	Variation des stocks	39 500,00 €
.001	Excédent reporté	481 901,30 €
		<b>526 402,00 €</b>

 **Le budget primitif du budget annexe Zone d'activités de Frappe pour 2023 s'élève à 46 k€ en fonctionnement (328 k€ en 2022) et à 526 k€ en investissement (541 k€ en 2022).**

Ce budget d'aménagement de zone d'activités économiques est un budget géré en comptabilité de stocks, hors taxes. Les dépenses sont financées par les ventes de terrains, par des emprunts et/ou par une participation du budget général.

Le budget 2023 prévoit :

- Une vente de terrains en cours sur la zone 2 de Frappe (35 k€) et le remboursement de la dette (6.5 k€ d'intérêts et 55 k€ de capital) ;
- L'équilibre budgétaire de ce budget 2023 prévoit une subvention du Budget général d'un montant de 9.4 k€ en fonctionnement et un reversement au Budget général de 466 k€ en investissement. L'encours de la dette au 01/01/2023 s'élève à 743 k€ (un emprunt avec un taux moyen de 0.86% et une durée de vie moyenne de 6 ans et 7 mois).

#### 4) BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES D'EYGRETEAU

- Résultat de la section de fonctionnement : - 0.34 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 0.34 €
- Résultat cumulé : 0 €
  
- Résultat de la section d'investissement : + 278 435.16 €
- Résultat de l'exercice antérieur : - 278 435.16 €
- Résultat cumulé : 0 €

#### Affectation des résultats comme suit :

- Report en fonctionnement : - €
- Report en d'investissement : - €

BUDGET ANNEXE ZAE EYGRETEAU - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
66	Charges financières	2 000,00 €
.042	Variation des stocks	700 000,00 €
		<b>702 000,00 €</b>

BUDGET ANNEXE ZAE EYGRETEAU - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
16	Emprunt	700 000,00 €
		<b>700 000,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
70	Ventes	571 000,00 €
75	Autres produits de gestoin courante	131 000,00 €
		<b>702 000,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.040	Variation des stocks	700 000,00 €
		<b>700 000,00 €</b>

 **Le budget primitif du budget annexe Zone d'activités d'Eygreteau pour 2023 s'élève à 702 k€ en fonctionnement (345 k€ en 2022) et à 700 k€ en investissement (566 k€ en 2022).**

Ce budget d'aménagement de zone d'activités économiques est un budget géré en comptabilité de stocks, hors taxes. Les dépenses sont financées par les ventes de terrains, par des emprunts et/ou par une participation du budget général.

**Les inscriptions budgétaires 2023** comprennent :

- la vente de terrains (4 lots pour 571 k€) ;
- L'équilibre budgétaire de ce budget 2023 nécessite une subvention du Budget général à hauteur de 131 k€ en fonctionnement et prévoit un reversement de 700 k€ en investissement. Ce budget ne dispose plus de stock de dette.

## 5) BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE CAMPARIAN

- Résultat de la section de fonctionnement : 0 €
- Résultat de l'exercice antérieur : 0 €
- Résultat cumulé : 0 €
  
- Résultat de la section d'investissement : 0 €
- Résultat de l'exercice antérieur : 0 €
- Résultat cumulé : 0 €

### Affectation des résultats comme suit :

- Report en fonctionnement : - €
- Report en d'investissement : - €

BUDGET ANNEXE ZAE CAMPARIAN - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.011	Charges à caractère général	4 621 000,00 €
		<b>4 621 000,00 €</b>

BUDGET ANNEXE ZAE CAMPARIAN - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.040	Variation des stocks	4 621 000,00 €
		<b>4 621 000,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.042	Variation des stocks	4 621 000,00 €
		<b>4 621 000,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
16	Emprunts et dettes	4 621 000,00 €
		<b>4 621 000,00 €</b>

 **Le budget primitif du budget annexe Zone d'activités de Camparian pour 2023 s'élève à 4.6 M€ en fonctionnement (4.6 M€ en 2022) et à 4.6 M€ en investissement (4.6 M€ en 2022).**

Ce budget d'aménagement de zone d'activités économiques est un budget géré en comptabilité de stocks, hors taxes. Les dépenses sont financées par les ventes de terrains, par des emprunts et/ou par une participation du budget général.

**Les inscriptions budgétaires 2023** comprennent :

- Les dépenses d'acquisition foncière (4.5 M€) et d'études préalables (121 k€)
- Le financement par un emprunt (4.6 M€).

## 6) BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES

- Résultat de la section de fonctionnement : + 359.86 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 37 305.46 €
- Résultat cumulé : + 37 665.32 €
- Résultat de la section d'investissement : -14 574.84 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 15 195.89 €
- Résultat cumulé : + 621.05 €
- Solde des restes à réaliser : 0 €

### Affectation des résultats comme suit :

- Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 37 665.32 €
- Report de l'excédent d'investissement (article R001) : + 621.05 €

BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.011	Charges à caractère général	98 003,05 €
.012	Charges de personnel	74 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	526,00 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €
.022	Dépenses imprévues	2 000,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	31 678,95 €
.042	Amortissement	3 900,00 €
		<b>210 308,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
70	Produits des services	22 826,00 €
75	Autres produits de gestion courante	149 816,68 €
.002	Excédent reporté	37 665,32 €
		<b>210 308,00 €</b>

BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.16	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	36 200,00 €
		<b>37 200,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.16	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
.021	Virement de la section d'investissement	31 678,95 €
.040	Amortissement	3 900,00 €
.001	Excédent reporté	621,05 €
		<b>37 200,00 €</b>

 **Le budget primitif du budget annexe Pépinière d'entreprises pour 2023 s'élève à 210 k€ en fonctionnement (163 k€ en 2022) et à 37 k€ en investissement (38 k€ en 2022).**

Ce budget annexe est géré en H.T. et est soumis à l'instruction comptable M14.

Les dépenses de fonctionnement sont liées à la gestion de la Pépinière/ hôtel d'entreprises à Izon et sont composées principalement par :

- La valorisation du personnel issu du budget principal à hauteur de 74 k€ ;
- Les charges de fonctionnement courant pour 98 k€ ;
- Les amortissements pour 4 k€ ;
- Le virement à la section d'investissement pour 32 k€ ;

Le financement des **dépenses de fonctionnement** provient à 36 % des loyers et des prestations de services facturées aux entreprises résidentes et à 64 % par **une subvention**

**d'équilibre prévisionnelle du Budget général d'un montant de 110 k€** (contre 50 k€ prévus au budget 2022).

**En investissement**, 36 k€ sont prévus pour des travaux d'aménagement des locaux et équipements de la Pépinière, autofinancés par le virement de la section d'investissement et les amortissements.

## 7) BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION

- Résultat de la section de fonctionnement : - 5 743.81 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 39 433.55 €
- Résultat cumulé : + 33 689.74 €
- Résultat de la section d'investissement : + 33 757.99 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 26 711.93 €
- Résultat cumulé : + 60 469.92 €
- Solde des restes à réaliser : - 38 610 €

### Affectation des résultats comme suit :

- Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 33 689.74 €
- Report de l'excédent d'investissement (article R001) : + 60 469.92 €

BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION  
SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.011	Charges à caractère général	113 957,00 €
.012	Charges de personnel	112 664,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 100,00 €
66	Charges financières	14 774,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €
.022	Dépenses imprévues	15 000,00 €
.042	Amortissement	165 300,00 €
		<b>424 295,00 €</b>

BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION  
SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
16	Emprunts	80 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	20 700,00 €
.040	Opération d'ordre transfert entre sections	86 600,00 €
	<b>Reports</b>	<b>38 610,00 €</b>
		<b>275 910,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
70	Produits des services	175 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	89 005,26 €
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00 €
.042	Opération d'ordre transfert entre sections	86 600,00 €
.002	Excédent reporté	33 689,74 €
		<b>424 295,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	50 140,08 €
.040	Amortissement	165 300,00 €
.001	Excédent reporté	60 469,92 €
		<b>275 910,00 €</b>

 **Le budget primitif du budget annexe Port de Libourne-Saint Emilion pour 2023 s'élève à 424 k€ en fonctionnement (382 k€ en 2022) et à 276 k€ en investissement (272 k€ en 2022).**

Ce budget annexe est un service public industriel et commercial, géré en H.T. ; il est soumis à l'instruction comptable M4.

Les dépenses de fonctionnement sont liées à la gestion du Port dont :

- Les dépenses de personnel pour 113 k€
- Les charges de fonctionnement courant pour 114 k€
- Les charges financières pour 15 k€

- Les amortissements pour 165 k€

Des dépenses de fonctionnement financées par des recettes estimées à 215 k€ (croisiéristes et redevances d'occupation) et **une subvention d'équilibre prévisionnelle du budget général de 89 k€** en 2023 (67 k€ en 2022).

Ce budget intègre les **opérations d'investissement** suivantes : 50 k€ pour les études relatives aux berges, embâcles et cale des pompiers, 20.7 k€ pour des travaux et équipements divers. Le remboursement du capital de la dette s'élève à 80 k€.

Ces dépenses sont financées par les excédents (60 k€), par les dotations aux amortissements (165 k€) et par un emprunt prévisionnel (50 k€). L'encours de la dette au 01/01/2023 s'élève à 944 k€ (2 emprunts avec un taux moyen de 1.34 % et une durée de vie moyenne de 6 ans et 2 mois).

## 8) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA CALI – LIBOURNE

- Résultat de la section de fonctionnement : + 412 432.11 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 536 416.09 €
- Résultat cumulé : + 948 848.20 €
- Résultat de la section d'investissement : + 1 004 808.83 €
- Résultat de l'exercice antérieur : - 1 491 281.56 €
- Résultat cumulé : - 486 472.73 €
- Solde des restes à réaliser : - 286 417.69 €

### Affectation des résultats comme suit :

- Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 148 848.20 €
- Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068) : + 800 000 €
- Report du déficit d'investissement (article D001) : - 486 472.73 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LIBOURNE- SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.011	Charges à caractère général	179 780,00 €
.012	Charges de personnel	253 663,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €
66	Charges financières	685 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	27 843,00 €
.022	Dépenses imprévues	82 427,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	1 400 000,00 €
.042	Amortissement	967 000,00 €
		<b>3 595 813,00 €</b>

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LIBOURNE- SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	85 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	356 200,00 €
23	Immobilisations en cours	7 320 000,00 €
16	Emprunts	1 199 999,58 €
4581	Opérations pour compte de tiers	156 000,00 €
.040	Amortissement	133 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €
.001	Déficit reporté	486 472,73 €
	<b>Reports</b>	286 417,69 €
		<b>10 223 090,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
70	Produits des services	3 270 965,00 €
75	Autres produits de gestion courante	42 999,80 €
.042	Amortissement	133 000,00 €
.002	Excédent reporté	148 848,20 €
		<b>3 595 813,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
10	Dotations et réserves	800 000,00 €
13	Subventions	2 033 947,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	4 666 143,00 €
4582	Opérations pour compte de tiers	156 000,00 €
.021	Virement de la section d'investissement	1 400 000,00 €
.040	Amortissement	967 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	200 000,00 €
		<b>10 223 090,00 €</b>

 Le budget primitif du budget annexe Assainissement collectif de La Cali – Libourne pour 2023 s'élève à 3.6 M€ en fonctionnement (4.07 M€ en 2022) et à 10.2 M€ en investissement (15.7 M€ en 2022).

Ce budget annexe est un service public industriel et commercial, géré en H.T. ; il est soumis à l'instruction comptable M49.

Les dépenses de fonctionnement sont composées principalement par :

- Les charges de fonctionnement courant pour 60.8 k€ (redevances, fournitures, entretien, AMO pour le suivi du contrat de concession) ;
- Le remboursement des services communs pour 107 k€ et des charges de personnel pour 254 k€ ;
- Les charges financières pour 685 k€ ;
- Les amortissements pour 967 k€ ;
- Le virement à la section d'investissement pour 1.4 M€

Des dépenses financées par les recettes de fonctionnement :

- 3.04 M€ pour la redevance part collectivités (la taxe est fixée à 2.05 € HT le m<sup>3</sup> – tarif social et progressif depuis 2022) ;
- 223 k€ pour la refacturation auprès du syndicat Est-Libournais ;
- 51 k€ pour les mises à disposition de personnel ;
- 43 k€ pour les frais de contrôle et redevance ;
- 133 k€ pour les amortissements ;
- 149 k€ de résultats n-1

Ce budget intègre les **opérations d'investissement** suivantes : le programme séparatif pour 2.9 M€ (APCP), le programme de réhabilitation pour 2.9 M€ (APCP), le programme Bassin Bastide pour 1.3 M€ (APCP), la station d'épuration de Condat pour 250 k€ (APCP), divers travaux et extensions de réseaux (320 k€), des équipements récurrents pour les besoins du service (6.2 k€) et le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées (85 k€).

Ces dépenses sont financées par le virement à l'investissement (1.4 M€), par les dotations aux amortissements (967 k€), les subventions (2.03 M€) et par un emprunt prévisionnel (4.67 M€). L'encours de la dette au 01/01/2023 s'élève à 25.18 M€ (14 emprunts avec un taux moyen de 2.14 % et une durée de vie moyenne de 11 ans et 4 mois).

## 9) BUDGET ANNEXE EAU DE LA CALI – LIBOURNE

- Résultat de la section de fonctionnement : -8 047.66 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 26 460.34 €
- Résultat cumulé : + 18 412.68 €
- Résultat de la section d'investissement : 1 041 415.95 €
- Résultat de l'exercice antérieur : - 581 395.16 €
- Résultat cumulé : + 460 020.79 €
- Solde des restes à réaliser : - 181 796.75 €

### Affectation des résultats comme suit :

- Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 18 412.68 €
- Report de l'excédent d'investissement (article D001) : + 460 020.79€

BUDGET ANNEXE EAU LIBOURNE- SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.011	Charges à caractère général	56 900,00 €
.012	Charges de personnel	54 000,00 €
66	Charges financières	67 500,00 €
.022	Dépenses imprévues	8 295,00 €
.042	Amortissement	237 000,00 €
		<b>423 695,00 €</b>

BUDGET ANNEXE EAU LIBOURNE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
16	Emprunts	210 003,25 €
21	Immobilisations corporelles	138 000,00 €
23	Immobilisations en cours	580 000,00 €
.040	Opération d'ordre transfert	6 100,00 €
.041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €
		<b>Reports</b>
		181 796,75 €
		<b>1 165 900,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
70	Produits des services	357 182,32 €
75	Autres produits de gestion courante	42 000,00 €
.042	Amortissements subvention	6 100,00 €
.002	Excédent reporté	18 412,68 €
		<b>423 695,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
13	Subventions	158 285,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	260 594,21 €
.040	Amortissement	237 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €
.001	Excédent reporté	460 020,79 €
		<b>1 165 900,00 €</b>

 **Le budget primitif du budget annexe Eau de La Cali – Libourne pour 2023 s'élève à 423.7 k€ en fonctionnement (360 k€ en 2022) et à 1 166 k€ en investissement (3 068 k€ en 2022).**

Ce budget annexe est un service public industriel et commercial, géré en H.T. ; il est soumis à l'instruction comptable M49.

Les dépenses de fonctionnement sont composées principalement par :

- Les charges de fonctionnement courant pour 28.6 k€ (redevances, fournitures, entretien, AMO pour le suivi du contrat de concession) ;
- Le remboursement des services communs pour 24 k€ et des charges de personnel pour 54 k€ ;
- Les charges financières pour 67.5 k€ ;
- Les amortissements pour 237 k€ ;

Des dépenses financées par les recettes de fonctionnement :

- 325 k€ pour la redevance part collectivités (la taxe est fixée à 0.20 € le m<sup>3</sup>) ;
- 52 k€ pour les autres taxes et redevances ;

Ce budget intègre les **opérations d'investissement** suivantes : la réhabilitation des châteaux d'eau pour 80 k€ (APCP), la réhabilitation des réseaux d'eau potable pour 500 k€ (APCP), le forage des Dagueys (28 k€), l'enveloppe récurrente annuelle pour divers travaux sur les réseaux en fonction des projets d'urbanisation (80 k€) et la poursuite des travaux de mise en sécurité des périmètres de protection des forages d'eau potable (30 k€).

Ces dépenses sont financées par les excédents (460 k€), par les dotations aux amortissements (237 k€), les subventions (158 k€) et par un emprunt prévisionnel (261 k€). L'encours de la dette au 01/01/2023 s'élève à 3.18 M€ (8 emprunts avec un taux moyen de 1.7 % et une durée de vie moyenne de 10 ans et 8 mois).

## 10) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA CALI – LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL

- Résultat de la section de fonctionnement : - 3 335.59 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 17 337.09 €
- Résultat cumulé : + 20 672.68 €
- Résultat de la section d'investissement : 139 201.77 €
- Résultat de l'exercice antérieur : - 122 868.22 €
- Résultat cumulé : + 16 333.55 €
- Solde des restes à réaliser : + 0 €

### Affectation des résultats comme suit :

- Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 20 672.68 €
- Report de l'excédent d'investissement (article R001) : + 16 333.55 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL -  
SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.011	Charges à caractère général	167 500,00 €
66	Charges financières	35 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	41 322,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	150 000,00 €
.042	Amortissement	76 000,00 €
		<b>474 822,00 €</b>

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL -  
SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
16	Emprunts	65 400,00 €
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	20 000,00 €
23	Immobilisations en cours	140 000,00 €
.040	Opération d'ordre transfert	98 000,00 €
		<b>363 400,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
70	Produits des services	342 400,00 €
74	Subventions d'exploitation	13 749,32 €
.042	Amortissements subvention	98 000,00 €
.002	Excédent reporté	20 672,68 €
		<b>474 822,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
13	Subventions	20 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	101 066,45 €
.021	Virement à la section d'exploitation	150 000,00 €
.040	Amortissement	76 000,00 €
.001	Excédent reporté	16 333,55 €
		<b>363 400,00 €</b>

 **Le budget primitif du budget annexe Assainissement collectif de La Cali – Les Billaux Lalande de Pomerol 2023 s'élève à 475 k€ en fonctionnement (405 k€ en 2022) et à 363 k€ en investissement (278 k€ en 2022).**

Ce budget annexe est un service public industriel et commercial, géré en H.T. ; il est soumis à l'instruction comptable M49.

Les dépenses de fonctionnement sont composées principalement par :

- Les charges de fonctionnement courant pour 146.5 k€ (contrat pour l'exploitation des réseaux d'assainissement, AMO pour le suivi du contrat) ;
- Le remboursement des services communs pour 5 k€ ;

- Les charges financières pour 35 k€ ;
- Les amortissements pour 76 k€ ;
- Le virement à la section d'investissement pour 150 k€ ;

Des dépenses financées par les recettes de fonctionnement :

- 317 k€ pour la redevance part collectivités (la taxe est fixée à 2.64 € le m3 et l'abonnement fixé à 75 €) ;
- 25 k€ pour la PFAC et les autres redevances ;
- 98 k€ les amortissements ;

Ce budget intègre la fin des travaux des **opérations d'investissement** (Les Gauthiers pour 140 k€) et le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées (40 k€).

Ces dépenses sont financées l'autofinancement (166 k€), par les dotations aux amortissements (76 k€), les subventions (20 k€) et par un emprunt prévisionnel (100 k€). L'encours de la dette au 01/01/2023 s'élève à 1.5 M€ (4 emprunts avec un taux moyen de 2.05 % et une durée de vie moyenne de 10 ans et 11 mois).

## 11) BUDGET ANNEXE EAU DE LA CALI – LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL

- Résultat de la section de fonctionnement : + 6 627.42 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 195 948.16 €
- Résultat cumulé : + 202 575.58 €
- Résultat de la section d'investissement : + 5 274 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 141 284.92 €
- Résultat cumulé : + 146 558.92 €

### ➡ Affectation des résultats comme suit :

- Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 202 575.58 €
- Report de l'excédent d'investissement (article R001) : + 146 558.92 €

BUDGET ANNEXE EAU BILLAUX-LALANDE DE POMEROL  
SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.011	Charges à caractère général	236 578,92 €
.042	Amortissement	6 001,08 €
		<b>242 580,00 €</b>

BUDGET ANNEXE EAU LES BILLAUX-LALANDE DE POMEROL  
SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
23	Immobilisations en cours	152 360,00 €
.040	Amortissement	200,00 €
		<b>152 560,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
70	Produits des services	37 004,42 €
75	Produits des services	2 800,00 €
.042	Amortissement	200,00 €
.002	Excédent reporté	202 575,58 €
		<b>242 580,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.040	Amortissement	6 001,08 €
.001	Excédent reporté	146 558,92 €
		<b>152 560,00 €</b>

➡ Le budget primitif du budget annexe Eau de La Cali – Les Billaux Lalande de Pomerol pour 2023 s'élève à 242.5 k€ en fonctionnement (250 k€ en 2022) et à 151.5 k€ en investissement (20 k€ en 2022).

Ce budget annexe est un service public industriel et commercial, géré en H.T. ; il est soumis à l'instruction comptable M49.

Ce budget est équilibré par la taxe qui est fixée à 0.112€ le m<sup>3</sup> et par l'abonnement fixé à 25€.

## 12) BUDGET ANNEXE REGIE COMMUNAUTAIRE NON COLLECTIF DE LA CALI

- Résultat de la section de fonctionnement : + 1 409.92 €
- Résultat de l'exercice antérieur : + 1 124.98 €
- Résultat cumulé : + 2 534.90 €



### Affectation par anticipation des résultats comme suit :

- Report de l'excédent de fonctionnement : + 2 534.90 €

### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.011	Charges à caractère général	8 500,00 €
.012	Charges de personnel	2 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	150,00 €
67	Charges exceptionnelles	150,00 €
		<b>11 300,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
70	Ventes, produits, prestations	8 765,10 €
.002	Excédent reporté	2 534,90 €
		<b>11 300,00 €</b>



**Le budget 2023 s'élève à 11.3 k€ en fonctionnement** pour les prestations de contrôle des installations d'assainissement non collectif sur les communes de Libourne, Les Billaux et Lalande de Pomerol.

### 13) BUDGET ANNEXE GEMAPI

- Résultat de la section de fonctionnement : + 16 830.21 €
- Résultat de la section d'investissement : + 372 300 €

#### ➡ Affectation des résultats comme suit :

- Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 16 830.21 €
- Report de l'excédent d'investissement (article R001) : + 372 300 €

BUDGET ANNEXE GEMAPI - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.011	Charges à caractère général	93 500,00 €
.012	Charges de personnel	87 500,00 €
.014	Atténuations de produits	20 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	503 000,00 €
66	Charges financières	55 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	5 831,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	80 000,00 €
		<b>846 831,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
73	Produits issus de la fiscalité	830 000,79 €
.002	Excédent reporté	16 830,21 €
		<b>846 831,00 €</b>

BUDGET ANNEXE GEMAPI - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	222 750,00 €
21	Immobilisations corporelles	912 299,29 €
.041	Opérations patrimoniales	150 000,00 €
	<b>Reports</b>	207 823,71 €
		<b>1 492 873,00 €</b>

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2023
.10	Dotations et réserves	150 105,00 €
.16	Emprunts et dettes	675 468,00 €
.21	Virement de la section de fonctionnement	80 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	150 000,00 €
.001	Excédent reporté	372 300,00 €
	<b>Reports</b>	65 000,00 €
		<b>1 492 873,00 €</b>

➡ Le budget primitif du budget annexe Gemapi 2023 s'élève à 847 k€ en fonctionnement (530 k€ en 2022) et à 1.5 M€ en investissement (1.7 M€ en 2022).

Ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M14. La compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » est définie par les compétences citées aux 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites.

Les dépenses de fonctionnement sont composées principalement par :

- Les charges de fonctionnement courant pour 115.5 k€ (entretien des digues, ...) ;
- Les dépenses de personnel valorisées pour 87.5 k€ ;
- Les contributions au fonctionnement des ASA et aux syndicats de rivières (503 k€) ;

- Les charges financières pour 55 k€ ;
- Le virement à la section d'investissement pour 80 k€ ;

Des dépenses financées par les recettes de fonctionnement :

- Le produit de la taxe relative à la gestion de milieux aquatiques et préventions des inondations, mise en place depuis 2018 et qui s'établit en 2023 à 830 k€ (530 k€ en 2022) ;

Ce budget intègre **les opérations d'investissement suivantes** : la mise en œuvre des études et des travaux sur les bassins de Beauséjour à Libourne (560 k€), étude pour les travaux de création bassin de laminage des crues Cante Ranne à Izon (80 k€), les études d'opportunité relatives au système d'alerte locale aux inondations et d'endiguement (113 k€), un inventaire des zones humides sur le territoire communautaire (30 k€), des acquisitions foncières (220 k€).

Ces dépenses sont financées l'autofinancement (452 k€), par le FCTVA (150 k€) et par un emprunt prévisionnel (675 k€).